



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Benoît Thielemans, Jan Verbeke,  
*Échevin(e)s* ;  
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier  
Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson,  
Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury,  
Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)* ;  
Jean-Marie Vercauteren, *Conseiller*.

**Séance du 18.09.18**

---

**#Objet : Eglise Anglicane Unifiée « Holy Trinity » - Budget de l'exercice 2019.#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu le budget pour l'exercice 2019, arrêté en séance du 09 août 2018 par le Conseil d'administration de l'église Anglicane Unifiée « Holy Trinity » qui se résume comme suit :

Recettes ordinaires	172.300,00 €	
Recettes extraordinaires	15.325,99 €	
		<b>187.625,99 €</b>
Dépenses arrêtées	22.475,00 €	
Dépenses ordinaires	165.150,00 €	
Dépenses extraordinaires	0,00 €	
		<b><u>187.625,00 €</u></b>
<b>Solde</b>		<b>0,99 €</b>

Considérant que le budget 2019 de l'église Anglicane Unifiée « Holy Trinity » se présente en excédent sans intervention financière des communes ;

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à l'approbation du budget 2019 du Conseil d'Administration de l'église Anglicane Unifiée Holy Trinity, qui se clôture en excédent sans intervention financière de la commune, sous réserve de modifications qui seraient éventuellement apportées par l'Autorité de Tutelle.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 5 votes positifs, 1 vote négatif, 19 abstentions.

*Non : Sandra Ferretti.*

*Abstentions : Olivier Deleuze, Anne Depuydt, Tristan Roberti, Jan Verbeke, José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Cathy Clerbaux, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury.*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 19 septembre 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Alain Wiard